

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09601 Société : RAP

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BATTAGLI NourBekhou

Date de naissance : 01/01/1959

Adresse : Hay HAKIM II Rue 82 N° 110 BKA

Tél. : 06.71.21.41.17 Total des frais engagés : # 635,40 # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BARROVANE Souad Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatose Inflammatoire + Electroderm Venus

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01/01/24 Le : 01/01/24

Signature de l'adhérent(e) : W.Battagli

W.Battagli

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.02.24	electrocautélation	500 DH	Dr. WISSER Dermatologue - Vénérologue 12 Mars Andalous 3 N° 741, Page 2 Casablanca 16 62 86 97 05 22 07 76 51	
				EC VERMES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ATTIOUI Rue R. 1, N° 64	12/02/24	175,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

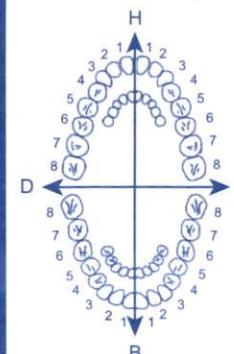
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
		00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
	G			
	[Création, remont, adjonction]			
	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
	DATE DU DEVIS			
	DATE DE L'EXECUTION			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Wissal El Soussi Ait Said

Dermatologie- Vénérégologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Maladies sexuellement transmissibles
- Dermatologie-Allergologie
- Dermatologie Esthétique
- Cosmétologie. Lasers

الدكتورة وصال السوسي آيت سعيد
إختصاصية في الأمراض الجلدية و التناسلية
أمراض الجلد، الشعر، الأظافر
الأمراض المنقولة جنسيا
حساسية الجلد
التجميل الطبي الليزر

Casablanca, le

23/05/2024



S.V.

38,00

- Aler - 3 cp

S.V.

23,50

- Diprolene Romane

S.V.

1 - ppd / 1 ml 10%

135,00

100 ml 10% Diprofus

Dr. Wissal EL SOUSSI
Dermatologue - Vénéréologue
Bd 2 Mars Andalous 3 N°741,
Stage 2 - Casablanca
Tél: 05 22 87 26 81 - Fax: 05 22 87 26 81

✉ drelsoussiwissal@gmail.com

☎ 05 22 87 26 81 / 06 62 86 82 81

📍 Bd 2 mars Andalous 3 n°741 étage 2 (croisement Bd 2 mars et Bd panoramique) Casablanca

📍 شارع 2 مارس أندلس 3، رقم 741 الطابق الثاني الدار البيضاء (تقاطع شارع 2 مارس المنظر العام)

CABINET DE DERMATOLOGIE

Dr. Wissal El Soussi Ait Said



- Maladies de la Peau, Cheveux et Ongles
- Maladies sexuellement transmissibles
- Dermatologie pédiatrique
- Dermatologie Esthétique - Cosmétologie

Casablanca, le : 12.02.2024

Facture N° : 338

- Identité: ... BARROUANE ... Soumia
- Geste: ... Electrocautélation des verrues
- Montant: ... ₦ 500 DH ...

Dr. Wissal El Soussi

Dr. Wissal EL SOUSSI
Dermatologue - Vénérologue
Bd. 2 Mars Andalous 3 n° 741 étage 2
Casablanca

Bd 2 mars Andalous n° 741 étage 2, Casablanca
(Croisement Bd 2 mars et Bd Panoramique à côté du café Zahrat Al Andalous)
TEL : 0522872681 / 0662868281 @: drelsoussiwissal@gmail.com

DIFFERINE 0,1 %
crème, tube de 30 g
AMM N° 291 DMP/21/NCV
P.P.V: 72,50 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27182 Bouskoura-Maroc
6 118001 070206

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V: 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zoubeir Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca
P.P.V: 38.00

PER